

Enseignement optionnel et de spécialité



Musique

Enseignement optionnel et de spécialité MUSIQUE



OBJECTIF :

Préparer les élèves aux cursus supérieurs et professionnels dans les domaines de la Musique et du Son : Faculté de musicologie - Cycle supérieur des conservatoires - Ecoles du son (CFPTS, DMA, Louis Lumière, EMC, ISTS, SAE...)

PRE-REQUIS et profils d'élèves :

Si la motivation participe pour beaucoup à la réussite dans cette voie, une pratique instrumentale ou vocale sérieuse est indispensable. L'inscription au conservatoire est conseillée mais non obligatoire.

Un mini-stage en immersion est vivement recommandé aux élèves intéressés (dossier à retirer). Cette immersion permettra l'éventuelle obtention d'un bonus après validation de ce mini-stage.

CONTENU :

Les cours de Musique sont centrés essentiellement sur l'analyse d'écoute, dans tous les styles. De plus en plus l'accent est mis sur une écoute critique visant à prendre en compte tous les paramètres musicaux et artistiques. Le mot d'ordre des nouvelles orientations de la discipline est "*Penser la musique dans le monde d'aujourd'hui*".

La partie technique du son fait partie intégrante du cours de musique, avec possibilité de séparer lors d'une même séance de pratique, les élèves préparant des études supérieures de musique (instrument ou musicologie) de ceux préparant une école du son ; mais avec l'objectif commun de faire de la musique d'ensemble ou d'enregistrer les projets de création dans des conditions professionnelles.

RESTITUTION :

Toute l'année des enregistrements sont réalisés en studio, pour alimenter la chaine Youtube, mais aussi pour mettre les instrumentistes en situation de rigueur et de concentration. Un concert est réalisé avec l'ensemble de la section tous les ans depuis 1995. Des maquettes sont aussi réalisées pour les écoles demandant un enregistrement à l'inscription.

en SECONDE

Enseignement
optionnel
3 heures

en PREMIERE

Enseignement
de spécialité
4 heures

Enseignement
optionnel
3 heures

Les 2 parcours sont cumulables
(enseignement de spécialité
+enseignement optionnel)

en TERMINALE

Enseignement
de spécialité
6 heures

Enseignement
optionnel
3 heures

Les 2 parcours sont cumulables
(enseignement de spécialité
+enseignement optionnel)